

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle Jules Mousseron, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Marc BURY, Maire.

Date de convocation : le 25 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 29      Présents : 18

ETAIENT PRESENTS : Marc BURY – Guy MORIAMEZ - Didier LOOSE - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Mirella BAUWENS - Gérard NEYRET - Jean-Pierre POMMEROLE - Gilles DESJARDIN - Christine LEONET- Françoise GODIN - Alberte LECROART - Claudine GENARD - Micheline PROISY - Dominique CORREA - Gérard QUINET - Jean CAVERNE

ETAIENT EXCUSES :

Bernard VANDENHOVE adonné pouvoir à Françoise GODIN  
Pascal TIMPANO a donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Martine DILIBERTO a donné pouvoir à Monsieur DESJARDIN  
Hélène BOURBOUZE a donné pouvoir à Madame DERCHE  
Pierre BOURBOUZE a donné pouvoir à Madame DEGRANDSART  
Alfred DIETRE a donné pouvoir à Monsieur LOOSE  
Ulrich LADEUILLE a donné pouvoir à Monsieur QUINET  
François STASINSKI  
Véronique DELORY  
Sophie GAILLET  
Rachid LAMRI

L'ordre du jour est le suivant :

A) Approbation du Procès verbal de la séance du 15 mars 2011

Aucune observation n'est apportée.

Le procès verbal du 15 mars est adopté à l'unanimité.

B) Ratification des décisions prises depuis la dernière séance

C) Délibérations

I) Administration Générale

**1) Action CUCS « Les jeunes bougent » : changement du montant de la subvention sollicitée auprès de la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux (DPIR) du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais**

La ville de Petite-Forêt s'est toujours engagée à fournir à ses jeunes administrés des actions visant à leur offrir des perspectives innovantes dans de nombreux domaines. Cette action à destination des jeunes de Petite-Forêt s'inscrit dans la continuité de cette volonté municipale. L'action « les Jeunes bougent » est déposée au titre de la programmation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Elle a principalement quatre objectifs opérationnels :

- Favoriser la consultation, l'expression et la participation des jeunes dans les domaines les plus variés (exemples : logement, santé, emploi, mobilité,...) ;
- Soutenir et accompagner les initiatives et les projets portés par les jeunes ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Développer des actions de sensibilisation à la santé auprès des jeunes en favorisant leur activité physique et sportive.

Suite à une réunion avec les services de la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux (DPIR) du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, ces derniers ont informé les communes qu'il n'était plus possible de réaliser une demande de subvention inférieure à 5 000 euros. Ainsi, étant donné que le budget initial de l'action « les jeunes bougent » prévoyait une subvention de 2 800 euros auprès de la DPIR, une nouvelle délibération doit être prise afin d'acter le changement du montant de la subvention demandée auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité.

VOTE : 3 avis CONTRE (M. CAVERNE-M. QUINET-M. LADEUILLE)

## **2) Demande de subvention pour le recrutement d'un second Adulte-relais**

Le dispositif Adulte-relais a été créé en 2000. Ensuite, il a été confié en gestion à l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et Egalité des chances (ACSE) en 2007. Le programme Adulte-relais a pour objectif d'améliorer, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, l'accès des habitants de ces quartiers aux services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

La nature du contrat de travail relève du droit commun. Les collectivités territoriales ne peuvent recourir qu'à un contrat à durée déterminée. La durée du CDD est de trois ans maximum. Il est renouvelable une fois. Il peut être à temps partiel ou à temps plein. Le financement du poste est pris en charge à 80 % par l'Etat et à 20 % par la commune

Grâce au recrutement d'un second Adulte-relais, la commune de Petite-Forêt souhaite renforcer l'équipe du Point Relais Habitants dans sa fonction de relais entre l'administration (municipale, étatique,...) et les habitants et dans son rôle d'accompagnement des projets des habitants et des associations...

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de Monsieur le Préfet de Région.

Le recrutement d'un second Adulte-relais étant subordonné au subventionnement du poste par la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité.

VOTE : 3 avis CONTRE (M. CAVERNE-M. QUINET-M. LADEUILLE)

## **3) Rue Voltaire – Requalification et aménagement - Convention de mandat entre la commune Petite-Forêt et le SIARB**

La commune de Petite-Forêt souhaite procéder à la requalification et l'aménagement de la rue Voltaire. Les travaux estimés globalement à 360 000 euros HT (hors maîtrise d'œuvre 1/3 du coût et frais divers 1/3 du coût), seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIARB (mandataire), sous couvert d'une convention de mandat avec la commune (mandant) en vue de définir les modalités administratives, techniques et financières de la réalisation de cette opération.

Selon les termes de la convention, la commune de Petite-Forêt s'engage à rembourser au SIARB les dépenses relatives aux travaux lui incombant au vu de l'estimation, la répartition se présente comme suit :

- 315 000 euros HT charge estimée pour la commune
- 45 000 euros HT charge estimée pour le SIARB

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **4) Contentieux devant le tribunal de Grande Instance - Commune de Petite-Forêt c/Monsieur PELUCCHI - Autorisation d'ester en justice du chef de défaut d'assurance au titre de la garantie décennale.**

Suite à de nombreux retards et malfaçons dans le chantier d'agrandissement du service communication et après plusieurs interpellations écrites de la collectivité et interventions d'huissier (Maître BRIENNE) auxquelles Monsieur Pelucchi n'a pas donné suite, il apparaît nécessaire de porter cette affaire devant le tribunal compétent.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice contre Monsieur PELUCCHI du chef de défaut d'assurance au titre de la garantie décennale, faits prévus et réprimés par les articles L 111-14, L 11-28 et L 111-34 des articles du Code de la Construction et de l'Habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **5) Aménagement et réfection de voirie : rue Jules Ferry - Lancement d'un Marché à procédure adaptée**

Dans le cadre de l'aménagement du cadre de vie mais également dans un souci de sécurité, la collectivité souhaite faire procéder à la réfection de la rue Jules Ferry.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de procéder à la réfection de la rue Jules Ferry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **6) Installation d'une climatisation réversible Salle des Fêtes - Lancement d'un Marché à procédure adaptée**

Afin de limiter les nuisances sonores, la commune a procédé à la suppression des deux sorties vers la rue Lénine et à la création d'une sortie de secours côté cour. Aujourd'hui, afin d'offrir un confort supplémentaire aux usagers de la salle des Fêtes, la commune souhaite se doter d'une climatisation réversible.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de procéder à l'installation d'une climatisation réversible Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **7) Aménagement et création de 21 passages piétons suivant le Plan de mise en Conformité accessibilité Voirie - Lancement d'un marché à procédure adaptée**

Afin de respecter les règles du PAVE (Loi pour l'égalité des droits et des chances), la commune envisage cette année d'améliorer la chaîne du déplacement de la voirie en créant 21 passages piétons. Ces aménagements participeront au travail déjà entamé de mise en accessibilité.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de procéder à l'aménagement et à la création de 21 passages piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **8) Location et maintenance de matériels de reprographie avec fournitures de consommables informatiques - Lancement d'un marché à procédure adaptée**

La commune possède un parc copieur composé de 18 machines. Ces matériels sont issus de différents fournisseurs, en location ou à l'achat (les contrats de location ou de maintenance courent de 2000 à 2010).

Il est proposé au Conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée afin de renouveler les matériels de reprographie (dans les trois années du futur marché) dans le but de :

- Mettre en place un parc copieur plus lisible et plus cohérent ;
- Offrir à chaque service un matériel en adéquation avec ses besoins (en nombre de copie, en options : couleur, agrafage, télécopie...);
- Mieux maîtriser les coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### II] Finances

#### **1) Budget primitif 2011**

Le budget primitif doit en général être voté avant le 31 mars de l'année auquel il se rapporte (article 1612-2 du Code général des Collectivités Territoriales) et avant le 15 avril lors des années de renouvellement des conseils municipaux.

Cette année, du fait de la réforme de la taxe professionnelle, le budget peut exceptionnellement être voté jusqu'au 30 avril 2011.

La présentation power-point reprenant les points essentiels abordés lors de la discussion de ce budget est disponible sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité.

VOTE : 3 abstentions (M. CAVERNE-M. QUINET-M. LADEUILLE)

### III] Technique

#### **1) Demande de subvention pour travaux de remplacement des bordures et caniveaux sur l'Avenue François Mitterrand**

Ce point est retiré de l'ordre du jour car cette demande de subvention peut être greffée à une délibération passée relative à la même avenue.

## IV] Sports

### **1) Demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque et de son armoire externe**

Notre commune a déjà fait l'acquisition de deux défibrillateurs DAE et de leurs armoires. Ils sont implantés dans le hall de la salle des Sports Bernard Hinault et dans le Hall du dojo.

L'enveloppe parlementaire ayant été renouvelée en 2011, et la volonté municipale étant d'équiper progressivement les points stratégiques de la commune, nous souhaiterions renouveler notre achat afin d'appareiller la salle des Fêtes du Bosquet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 55.